



ORAGES

Destinataires :

Services : ALIENOR – AOM - ARS NA – ARS 64- Astreinte transport Nouvelle-Aquitaine – Base hélico SC - CAPB- CODIS - Conseil Départemental – COZ – DDETS – DDPP- DDSP – DDTM- DSDEN - EFS- ENEDIS – EPSA - Gendarmerie (CORG) – GRDF – La Poste - Météo France – Orange - Ports – Réseau sport 64 - SAMU Pau – SAMU Bayonne – SNCF COGC – SP Bayonne – SP Oloron - Vinci autoroute

Communes : tout le département

Presse : AFP – France 3 – France Bleu Béarn – France Bleu Bayonne – Pyrénées presse – Sud-Ouest

Date : 1^{er} septembre 2023

Heure : 8h30

N° : 1

Description de l'évènement :

Début événement le **vendredi 1^{er} septembre 2023 à 19h00**

Fin événement prévue le **samedi 2 septembre 2023 à 07h00 au moins**

Qualification de l'évènement

Situation météorologique à surveiller pour un risque d'orages localement forts sur les Pyrénées-Atlantiques et les Landes.

En soirée et cours de nuit de vendredi à samedi, une dégradation orageuse remonte depuis l'Espagne et gagne en intensité en abordant les Pyrénées-Atlantiques et les Landes. L'aspect principal de celle-ci est pluvieux avec des orages généralement modérés.

Néanmoins, des orages très localement forts ne sont pas exclus.

On attend ainsi sur ces départements sous les orages les plus forts :

- des rafales de vent pouvant atteindre 80/90 km/h.
- des chutes de petite à moyenne grêle.
- une activité électrique soutenue.
- intensité horaires de précipitations pouvant atteindre 20-30 mm en peu de temps.

Ces orages devraient circuler rapidement et concerner le reste de la façade Ouest de la Nouvelle-Aquitaine avec une intensité moindre et s'évacuer en fin de nuit de vendredi à samedi.

Conséquences possibles : Violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants.

Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires.

Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement.

Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations.

Conseils de comportement : Je m'éloigne des arbres et des cours d'eau Je m'abrite dans un bâtiment en dur. Je me tiens informé et j'évite de me déplacer. Je protège les biens exposés au vent ou qui peuvent être inondés. J'évite d'utiliser mon téléphone et les appareils électriques.

Pour les maires : La plus grande vigilance s'impose donc. Veuillez mettre en œuvre, le cas échéant, les mesures de protection des populations adaptées à la situation et aux enjeux locaux et activer les mesures de votre plan communal de sauvegarde.

Il vous appartient de vous tenir informé de l'évolution de la situation en consultant le site :

www.meteo.fr ou sur le répondeur Météo-France au **05 67 22 95 00**

En cas d'urgence, appelez le permanent SIDPC par le standard de la préfecture : **05.59.98.25.25**

P/Le Préfet,
Le Permanent SIDPC